



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Service de la coordination
des politiques publiques

Bureau des procédures
environnementales

ARRETE PREFECTORAL

déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à l'aménagement du site dit « MALORA » à Saulxures-lès-Nancy, valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune et rendant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-4, L. 122-5, L. 132-1, R. 121-1, R. 132-1 et R. 132-2 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-3, L. 153-54 à L. 153-59, R. 104-8, R. 153-13 et R. 153-14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saulxures-les-Nancy ;

Vu la délibération n° B13/39 du 5 juillet 2013 du bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) approuvant le projet de convention foncière conclue avec la commune de Saulxures-les-Nancy et chargeant son directeur général de demander la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des parcelles concernées par cette convention ;

Vu la convention foncière du 12 juillet 2013 conclue entre l'EPFL et la commune de Saulxures-les-Nancy ;

Vu la demande présentée le 10 août 2017 par le directeur général de l'EPFL sollicitant, d'une part, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du site dit « MALORA » à Saulxures-les-Nancy valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et, d'autre part, l'ouverture d'une enquête parcellaire ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du 11 avril 2018 décidant de ne pas soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saulxures-les-Nancy ;

.../...

Considérant que les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU de Saulxures-les-Nancy ont fait l'objet d'un examen conjoint le 10 juillet 2018 ;

Considérant que les dossiers d'enquêtes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé valant mise en compatibilité du PLU de la commune ont été déclarés recevables par le préfet de Meurthe-et-Moselle le 25 juillet 2018 ;

Considérant que la présidente du tribunal administratif de Nancy a désigné, par ordonnance n° E18000111/54 du 29 août 2018, Mme Salimata SPINATO, ingénieur environnement, en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant que j'ai ordonné, par arrêté préfectoral du 12 septembre 2018, l'ouverture du 11 octobre 2018 au 12 novembre 2018 inclus d'une enquête publique unique préalable, d'une part, à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé valant mise en compatibilité du PLU de Saulxures-les-Nancy et, d'autre part, à la cessibilité des parcelles dont l'acquisition s'avère nécessaire en vue de permettre la réalisation du projet ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à l'aménagement du site dit « MALORA » et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le conseil municipal de Saulxures-les-Nancy a émis un avis favorable le 05 février 2019 sur le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communal ;

Considérant que la Métropole du Grand Nancy, lors du bureau métropolitain du 08 mars 2019, a émis un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saulxures-les-Nancy ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'enquête parcellaire assorti d'une réserve ;

Considérant que l'ensemble des formalités réglementaires ont été respectées ;

Considérant, après analyse des dossiers soumis à enquête publique unique, et à la lecture des observations du public formulées pendant l'enquête et des conclusions du commissaire-enquêteur :

- que le projet d'aménagement du site dit « MALORA », visant notamment à créer des logements et un centre socio-culturel, présente un caractère d'utilité publique puisque les avantages du projet l'emportent sur ses inconvénients ;
- que la modification du PLU de la commune de Saulxures-les-Nancy s'avère indispensable pour rendre compatible ce document d'urbanisme avec la réalisation du projet d'aménagement du site dit « MALORA » à Saulxures-les-Nancy
- que la cessibilité des parcelles s'avère indispensable pour permettre la réalisation du projet d'aménagement du site dit « MALORA »

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRETE

Article 1 : Les travaux nécessaires au projet d'aménagement du site dit « MALORA » à Saulxures-les-Nancy, tels que présentés dans le dossier soumis à enquête publique unique, sont déclarés d'utilité publique.

.../...

Article 2 : La présente déclaration d'utilité publique est prononcée au profit de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

Article 3 : Les parcelles désignées sur le plan et l'état parcellaire annexés au présent arrêté sont déclarées immédiatement cessibles au profit de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

Article 4 : M. le directeur général de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) est autorisé à acquérir les immeubles nécessaires à la réalisation du projet, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté emporte mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saulxures-les-Nancy.

Article 6 : Le dossier relatif au projet peut être consulté à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Bâtiment rue préfet Claude Erignac – Service de la coordination des politiques publiques – bureau des procédures environnementales). Le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme peut être consulté à la mairie de Saulxures-les-Nancy aux heures habituelles d'ouverture au public et au siège de la Métropole du Grand Nancy.

Article 7 : Le présent arrêté sera :

- affiché dans la commune de Saulxures-les-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy pendant un mois aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle consultable à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/> - Rubrique « Publications » ;
- publié dans le journal « L'Est Républicain » - « Annonces légales » ;
- notifié par l'EPFL, en pli recommandé avec avis de réception, aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter, soit de l'accomplissement de la dernière formalité de publicité collective précisée à l'article 7 du présent arrêté, soit de sa notification aux propriétaires concernées, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy.

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le directeur général de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, le Président de la Métropole du Grand Nancy ainsi que le maire de la commune de Saulxures-les-Nancy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour information, à :

- Mme la Présidente du tribunal administratif de Nancy ;
- Mme la directrice départementale des Territoires.

Fait à Nancy, le **04 AVR. 2019**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Marie-Blanche BERNARD

Pour le préfet,
la secrétaire générale
Marie-Blanche BERNARD

Commune de SAULXURES LES NANCY
ACQUISITION DE PARCELLES NECESSAIRES A LA REQUALIFICATION
DE L'USINE MALORA

ETAT PARCELLAIRE

| RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE | PARCELLES A ACQUERIR | | | | PROPRIETAIRES REELS | |
|--|-------------------------|---------------------------|----------|--------|---|---|
| | Sect ^r N° | Lieux-dits | Surface | Nature | Nom, prénom, adresse, date de naissance, profession | |
| Propriétaires inscrits | | | | | | |
| 1 | AW 225 | "Route de Bosserville" | 0a 12ca | Sois | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 2 | AW 226 | "Route de Bosserville" | 0a 62ca | Sois | Société « MOREIRA », Société Civile Immobilière, au capital de 100,00€, dont le siège est à MOIVRONS (54760), 15 rue de Villiers, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°830662821 représentée par son Gérant, M. Michael MOREIRA | Société « MOREIRA », Société Civile Immobilière, au capital de 100,00€, dont le siège est à MOIVRONS (54760), 15 rue de Villiers, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°830662821 représentée par son Gérant, M. Michael MOREIRA |
| 3 | AW 227 | "Route de Bosserville" | 07a 90ca | Prés | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 4 | AW 229 | "Route de Bosserville" | 06a 13ca | Prés | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 5 | AW 230 | "Route de Bosserville" | 13a 25ca | Sois | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 6 | AW 231 | "Route de Bosserville" | 10a 57ca | Sois | Société « JONAS », Société civile immobilière, au capital de 1 000,00€, dont le siège est à LANEUVEVILLE DEVANT NANCY (54410), 24 rue de l'Etang, immatriculée au RCS de Nancy et identifiée au répertoire SIREN sous le n°834037855 représentée par son Gérant, M. Ugor SIMSEK | Société « JONAS », Société civile immobilière, au capital de 1 000,00€, dont le siège est à LANEUVEVILLE DEVANT NANCY (54410), 24 rue de l'Etang, immatriculée au RCS de Nancy et identifiée au répertoire SIREN sous le n°834037855 représentée par son Gérant, M. Ugor SIMSEK |
| 7 | AW 232 | "Route de Bosserville" | 08a 36ca | Sois | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 8 | AW 233 | "Route de Bosserville" | 08a 37ca | Sois | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 9 | AW 234 | "Route de Bosserville" | 08a 09ca | Sois | Société « MOREIRA », Société Civile Immobilière, au capital de 100,00€, dont le siège est à MOIVRONS (54760), 15 rue de Villiers, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°830662821 représentée par son Gérant, M. Michael MOREIRA | Société « MOREIRA », Société Civile Immobilière, au capital de 100,00€, dont le siège est à MOIVRONS (54760), 15 rue de Villiers, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°830662821 représentée par son Gérant, M. Michael MOREIRA |

PREFECTURE de MEURTHE-et-MOSELLE

Vu pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour
NANCY, le 04 AVR. 2019

| | | | | | | | |
|----|---|----|-----|------------------------|----------|------|---|
| 54 | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | AW | 289 | "Route de Bosserville" | 0a 92ca | Sols | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 55 | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | AW | 290 | "Route de Bosserville" | 0a 29ca | Sols | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 56 | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | AW | 291 | "Route de Bosserville" | 0a 84ca | Sols | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 57 | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | AW | 292 | "Route de Bosserville" | 0a 08ca | Sols | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 58 | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | AW | 293 | "Route de Bosserville" | 02a 5bca | Sols | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |
| 59 | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ | AW | 294 | "Route de Bosserville" | 0a 49ca | Sols | Société « NANCY STANISLAS MOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de 186 800,00 €, dont le siège est à SAULXURES-LES-NANCY (54420), 11 route de Bosserville, immatriculée au RCS de NANCY et identifiée au répertoire SIREN sous le n°494160377 représentée par son Président, M. Rémi SANCHEZ |

Requalification du site MALORA

Enquête parcellaire
Plan parcelaire

Légende

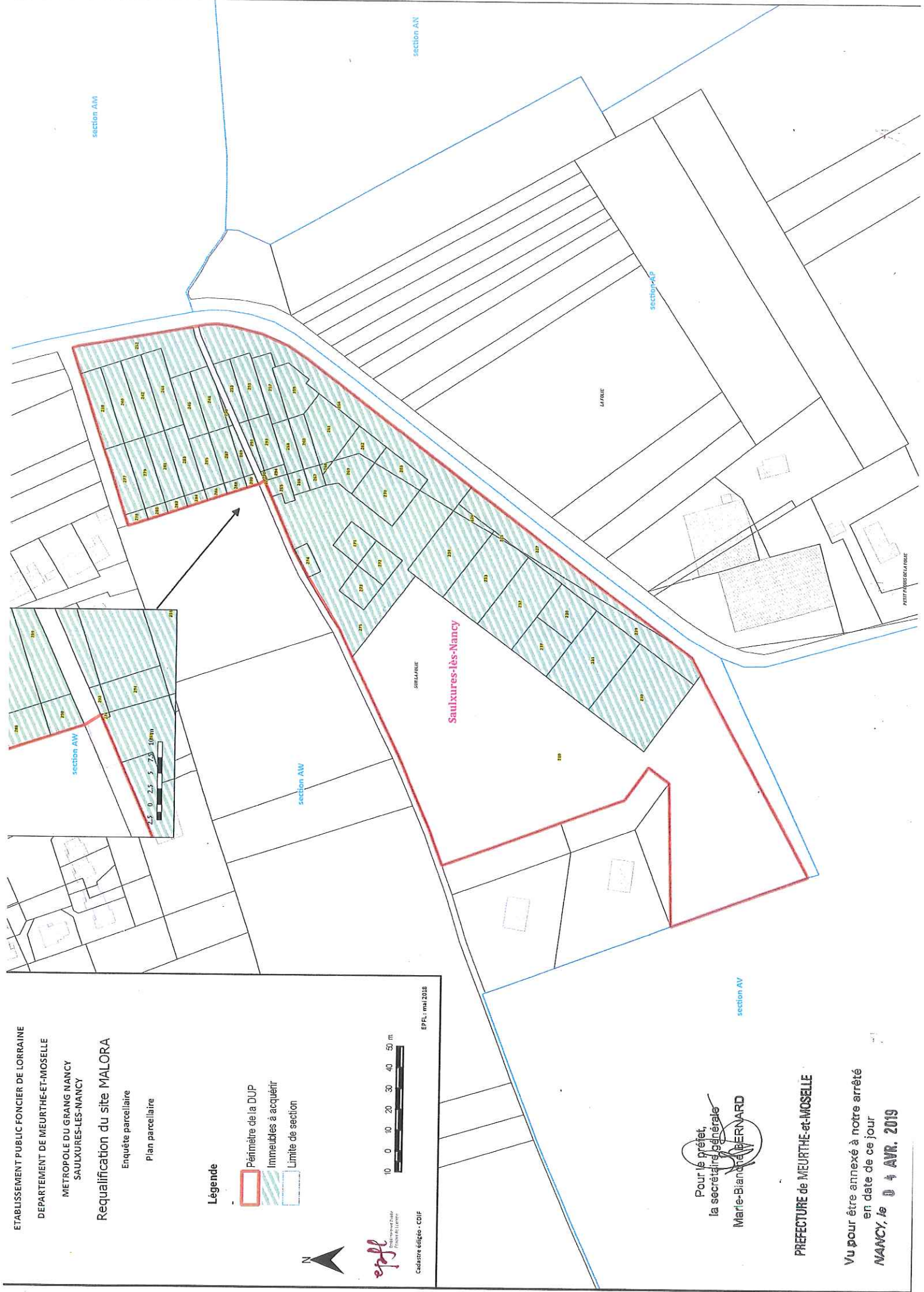
-  Périmètre de la DUP
-  Immeubles à acquérir
-  Limite de section



Cadastre édition - CDIF



EPFL, mai 2018



Pour le préfet,
la secrétaire générale
Marie-Bianche BERNARD

PREFECTURE de MEURTHE-et-MOSELLE

Vu pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour
NANCY, le 04 AVR. 2019

